

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 27 novembre 2017

Présents : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – BERRET Patrick– DOMERGUE Vincent– GREGNAC Régine – COQUILLEAU David– EYRAUD Patricia – CREUS Béata

Absents excusés : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie– PRAT Dimitri – GARAND Sophie – MURILLON Luc

Pouvoirs :

MURILLON Luc donne pouvoir à BERAL Didier

GARAND Sophie donne pouvoir à TAULEIGNE Thierry

Secrétaire de séance : TAULEIGNE Thierry

➤ **Tarifs 2018 :**

Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour l'année 2018 :

- **Location Association Diocésaine de Viviers :**

Pour : 07 Contre : 01 Abstention : 04

130 € pour l'année 2018

- **Concessions et emplacements columbarium :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Concessions ou emplacement columbarium pour une durée de 20 ans : 350 €

Concessions ou emplacement columbarium pour une durée de 30 ans : 530 €

- **Location salle Mercure :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location suivants applicables au 1^{er} janvier 2018 :

- ✓ Location après-midi ou soirée (du lundi au jeudi) :
Association ou particulier extérieur : 200€
Habitant de la Commune : 160€
- ✓ Forfait week-end :
Association ou particulier extérieur : 275€
Habitant de la Commune : 210€
- ✓ Nettoyage intérieur extérieur, en cas de défaut : 300€
- ✓ Caution : 300€
- ✓ Arrhes : 100% du tarif

- **Location de la salle associative :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location suivants applicables au 1^{er} janvier 2018 :

Location d'une durée maximum d'une journée par des entreprises ou des associations non Mercueroises : 50€, et, 30€ pour des particuliers habitants de la commune.

➤ **Bulletin municipal 2018 : tarifs insertions publicitaires**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des insertions publicitaires pour le bulletin municipal 2018 et de les maintenir comme suit :

Professionnels de la commune :

- ¼ de page : 45 € TTC
- 1/3 de page : 60 € TTC
- ½ page : 75 € TTC

Professionnels hors de la commune :

- ¼ de page : 75 € TTC
- 1/3 de page : 100 € TTC
- ½ page : 125 € TTC

➤ **Salles communales : modification règlement salle Mercure et salle Associative**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes aux règlements des salles Mercure et Associative :

- La suppléante : Béata CREUS est remplacée par Thierry TAULEIGNE

- L'article A-2 est modifié comme suit : « *Les clés de la salle seront retirées le vendredi à partir de 18h pour les locations du week-end et la veille de l'utilisation à partir de 18h pour les locations en semaine. Le versement sera effectué par chèque à la réservation et la caution sera donnée à la remise des clés.* »

➤ **Indemnité de conseil du Trésorier année 2017 :**

Pour : 10 Contre : 02 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Monsieur HEYRAUD Eric, Trésorier, pour l'année 2017.

➤ **Noël des employés municipaux : attribution chèques cadeaux**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à chacun des 9 employés communaux des chèques cadeaux pour Noël 2017, d'un montant de 140€.

➤ **Participation frais de scolarité :**

- **Enfants de la commune, scolarisés à l'Institut Médico-Educatif « Amitié » de Lalevade :**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 01

Le Conseil Municipal verse une participation de 200€ à l'I.M.E. « Amitié Lalevade », afin de contribuer aux frais de scolarité 2017/2018 des deux enfants de la commune de Mercuer, scolarisés dans cet institut.

- **Enfant de la commune, scolarisé en Classe pour L'Insertion Scolaire (CLIS) 4 à l'école de Beausoleil élémentaire d'AUBENAS :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 1 065€ à la Ville d'Aubenas pour le fonctionnement de la classe CLIS 4 de l'école Beausoleil d'Aubenas, dans laquelle un enfant de la commune est scolarisé, pendant le temps scolaire, la restauration et la garderie. Il autorise le Maire à signer la convention correspondante.

➤ **Subvention pour l'Amicale du Bassin d'AUBENAS (AMIBA) :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal fixe à 250€ le montant de la subvention attribuée à l'Amicale du Bassin d'Aubenas pour la fin d'année 2017 et l'année 2018.

➤ **Renouvellement contrat maintenance ascenseur école :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'école pour une durée de 3 ans à compter du 14 janvier 2017 et pour un montant de 970,00€ HT annuel soit 1 164,00€ TTC, avec la révision des prix tous les ans au premier janvier.

➤ **Finances :**

- **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget communal et budget assainissement**

Ajourné

- **Décision modificative budget communal**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 - Budget communal

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte 60612	Energie-électricité	6 000,00	Compte 73223	FPIC Fonds national de péréquation	24 441,00
Compte 60621	Fournitures non stockables	8 000,00	TOTAL Chap 73	Impôts et taxes	24 441,00
Compte 60622	Carburant	1 000,00	Compte 722	Immobilisation corporelles	6 000,00
Compte 6064	Fournitures administratives	700,00	TOTAL 042	Opérations d'ordre entre section	6 000,00
Compte 6068	Autres matières et fournitures	3 000,00			
Compte 615231	Voirie	1 000,00			
Compte 615232	Réseaux	600,00			
Compte 61558	Divers	1 200,00			
Compte 6182	Doc. Générale et techn	500,00			
Compte 6262	Frais de télécommunication	441,00			
TOTAL Chap 011	Charges à caractère général	22 441,00			
Compte 6411	Personnel titulaire	3 000,00			
Compte 6488	Autres charges	1 500,00			
TOTAL Chap 012	Charges de personnel	4 500,00			
Compte 65541	Compensat charges territoriales	3 500,00			
TOTAL Chap 65	Autres charges de gestion courante	3 500,00			
TOTAL Général		30 441,00	TOTAL Général		30 441,00
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Compte 2135	Installations générales, agencements, aménagt des construction	4 000,00	Compte 10226	Taxe d'aménagement	6 000,00
Compte 2138	Autres constructions	2 000,00			
Total Chap 040	Opérations d'ordre en section	6 000,00	Total Chap 10	Dotations fonds divers Réserves	6 000,00
TOTAL Général		6 000,00	TOTAL Général		6 000,00

➤ **Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS :**

- **Modifications statuts :**

- ✓ **Transfert de compétence : « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public afférentes »**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour qu'elle exerce à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence création et gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service au public y afférentes.

- ✓ **Transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale »**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour qu'elle exerce à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence Plan Local d'Urbanisme, document graphique en tenant lieu ou carte communale.

- **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et ses annexes, en date du 24 octobre 2017.

- **Convention de dédommagement Accueil de Loisirs Sans Hébergement vacances d'Automne 2017 :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour le dédommagement des frais liés à la présence de l'ALSH dans les locaux communaux, durant les vacances d'automne 2017.

- **Délibération rectificative pour la demande de subvention TEPCV concernant le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal sollicite une subvention à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas d'un montant de 1 025,60€, dans le cadre des actions Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, pour le remplacement des éclairages de la salle polyvalente par des dispositifs LED, et approuve le plan de financement prévisionnel suivant, en vue de la réalisation de ces travaux :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Coût H.T.	2 564,00 €	Subvention CCBA	1 025,60 €
		Subvention SDE07	987,00 €
TVA	512,80 €	Autofinancement	1 064,20 €
TOTAL TTC	3 076,80 €	TOTAL	3 076,80 €

- **Avis d'enquête publique pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur l'agglomération d'AUBENAS :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée par le syndicat mixte du Bourdary pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur l'agglomération d'Aubenas.